

## Note annexe - présentation budget 2022

Le vote du budget primitif principal 2022 et de ses 4 budgets annexes s'équilibrent de la manière réelle et sincère suivante :

### **Volumétrie budgétaire BP 2022 :**

- CCCPF :
  - Fonctionnement : 10 381 241.07 €
  - Investissement (voté en excédent) :
    - Dépenses : 3 466 322.65 €
    - Recettes : 6 302 349.79 €
- Morantin :
  - Fonctionnement : 1 096 042.63 €
  - Investissement : 748721.1€
  - Total : 1 84763.7€
- Gendarmerie :
  - Fonctionnement : 442 413.61 €
  - Investissement : 6 252 836.70 €
- Tourisme :
  - Fonctionnement : 156 931.58 €
  - Investissement : 7 368.37 €
- Zone de l'Orme :
  - Fonctionnement : 2 299 079.14 €
  - Investissement (voté en excédent) :
    - Dépenses : 1 419 611.21 €
    - Recettes : 1 639 015.69 €

**Les grandes opérations d'investissement prévues en 2022 au budget général (hors gendarmerie et ZAC de l'Orme) concernent :**

Accusé de réception en préfecture  
095-200073013-20220330-DELIB2022-035-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2022  
Date de réception préfecture : 08/04/2022

- Des travaux de voirie communautaire pour un montant de de 543 000 € TTC (restes à réaliser inclus)
  - o Travaux nouveaux en 2022 : 520 169 € dans le cadre du dispositif ARCC 2022 (travaux route de Baillon à Luzarches, rue Charles Depuille à Chaumontel, et le CV 2 au Plessis-Luzarches)
- La poursuite du déploiement de la phase 3 de la vidéoprotection pour 688 000 € TTC (restes à réaliser inclus)
  - o Un budget prévisionnel de 172 000 € pour une tranche 3 de la vidéoprotection (tranche 3.3 c'est-à-dire boucle en fibre optique est du territoire et Jagny-sous-Bois)
  - o La poursuite du déploiement en RAR
  - o Renouvellement de petits équipements permettant le bon fonctionnement des caméras dans le cadre du marché de maintenance : 43 200 € TTC
- Soldes des marchés concernant la restauration du Domaine de la Motte à Luzarches pour la réalisation du nouveau siège de la CC Carnelle Pays de France ainsi qu'un projet de centre culturel bibliothèque et multimédia avec notamment installée en son sein la principale bibliothèque communautaire : 937 250 € (restes à réaliser inclus)
- Enveloppe pour la sécurisation du parc et projet arboricole : 80 000 €
- Acquisition de mobilier pour l'ensemble des bibliothèques communautaires dont celle qui s'est installée au Domaine de la Motte : 75 000 €
- Une inscription budgétaire de 37 500 € pour l'acquisition de deux véhicules (acquisition d'un véhicule « camion benne » en remplacement du véhicule de service volé et d'une voiture de service financés en partie par le dispositif FNADT)
- Morantin :
  - o Le financement d'un bureau d'études pour la suite à donner au contentieux de garantie décennale avec des gros travaux à réaliser au village de Morantin (enveloppe de 16 500 € en restes à réaliser)
  - o Une enveloppe prévisionnelle de 420 000 € pour des travaux d'investissement (prestations intellectuelles comprises) selon la suite à donner du dossier de la mise en jeu de la décennale de Morantin.

### Les principales nouvelles charges de fonctionnement :

La très forte hausse du marché de maintenance de la vidéoprotection en fonctionnement (284 800 € contre 170 000 € en 2021)

- Travaux d'entretien de voiries communautaires : 100 000 €
  - Le lancement d'un marché « balayeuse communautaire » pour un montant de 30 000 €
  - Honoraires d'avocats pour des pré-contentieux, contentieux et pour de l'assistance juridique (10 000 €)
  - La subvention versée à la fondation Royaumont de 15 000 € (au budget principal)
- 
- Le recrutement d'un(e)nouveau(ille) responsable du service finances et contrôle de gestion ainsi que d'une nouvelle comptable (en remplacement de l'apprentie qui a quitté la CC) pour faire face à la montée en charge des compétences
  - Renfort au service comptabilité, en mutualisation avec la Commune de Villiers-le-Sec (3 jours par semaine)
  - Le remplacement de la gestionnaire Ressources humaines partie en mutation
  - L'impact sur une année pleine et entière des recrutements engagés fin 2021 (chargé de mission « environnement », troisième instructeur en droits des sols suite à l'élargissement du périmètre du service ADS à la commune de Viarmes, CDD pour un conseiller numérique avec un financement de l'État de 25 000 €, chargée de mission « contrat de relance et de transition écologique » et des « petites villes de demain »)
  - Une prévision budgétaire de 6 mois concernant les agents du centre de vaccination (avec un financement, reconduit à 100% par l'Agence Régionale de Santé du Val d'Oise)
  - Une prévision de crédit pour le recrutement de stagiaires répondant à la demande imposée par les services de la Région et permettant à la CC de bénéficier de subventions (CLM/ dépôts sauvages/Vidéoprotection...)
  - Impact des avancements de carrière et diverses mesures de GVT (glissement/vieillesse/technicité) pour 19 000 € et l'imposition, au titre du versement mobilité transport 2022.
  - Subvention d'équilibre de 302 000 € versée au CIAS en fonctionnement
  - Une augmentation du produit de fiscalité locale de + 400 000 euros est prévue en 2022 pour faire face aux dépenses nouvelles de fonctionnement, afin d'augmenter la capacité d'autofinancement permettant de couvrir le besoin de financements des projets d'investissement sans dégrader les ratios financiers.

Accusé de réception en préfecture  
095-200073013-20220330-DELIB2022-035-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2022  
Date de réception préfecture : 08/04/2022

Fiscalité locale en 2022 :

<b>Taxes locales</b>	<b>Tau x 2022</b>	<b>Tau x 2021</b>
Taxe d'habitation	2.09 %	2.09%
Taxe foncière bâti	3.21 %	2.64%
Taxe foncière non bâti	18.88 %	15.51%
Cotisation foncière des entreprises	3.88 %	3.19%
Fiscalité professionnelle de zone (FPZ)	20.81%	20.81%

Accusé de réception en préfecture  
095-200073013-20220330-DELIB2022-035-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2022  
Date de réception préfecture : 08/04/2022

TEOM 2022 :

Produit TEOM 2022 - 9 zones - périmètre TRI-OR						
Communes	Contribution 2021	Contribution prévisionnelle 2022	Bases prévisionnelles 2022 notifiées	Produit 2022 attendu (= coût de la contribution par commune)	Taux 2022	Taux 2021 voté pour mémoire
Asnières sur Oise	324 607 €	353 443 €	3 692 854 €	353 443 €	9,57%	9,29%
Baillet en France	239 417 €	265 932 €	3 226 886 €	265 932 €	8,24%	7,77%
Belloy en France	242 607 €	273 879 €	2 629 287 €	273 879 €	10,42%	9,89%
Maffliers	216 476 €	222 375 €	2 346 517 €	222 375 €	9,48%	9,71%
Montsoul	475 108 €	508 840 €	5 536 312 €	508 840 €	9,19%	9,57%
Saint Martin du Tertre	272 010 €	297 802 €	2 673 283 €	297 802 €	11,14%	10,57%
Seugy	106 337 €	118 294 €	1 215 827 €	118 294 €	9,73%	9,20%
Viarmes	646 166 €	707 844 €	6 799 104 €	707 844 €	10,41%	10,61%
Villaines-sous-Bois	93 897 €	104 735 €	1 163 952 €	104 735 €	9,00%	8,50%
<b>TOTAL</b>	2 616 625 €	2 853 144 €	29 284 022 €	2 853 144 €		

Produit TEOM 2022 - Zone unique						
Gestion SIGIDURS	Contribution 2021	Contribution prévisionnelle 2022	Bases prévisionnelles 2022 notifiées	Taux 2022	Produit 2022 attendu	Taux 2020 pour mémoire
Une zone unique (10 communes Ex - CCPF)	966 470 €	997 513 €	13 678 890 €	7,29%	997 513 €	7,54%

GÉMAPI 2022

Syndicats GEMAPI	Prévisionnel 2022	Cotisation appelée en 2021
SIAH	118 910,00 €	118 910,00 €
SITRARIVE	3 059,10 €	2 970,00 €
SMBO	5 172,03 €	5 021,39 €
SYMABY	196 313,70 €	194 370,00 €
SYNDICAT Rû de Presles	18 443,97 €	18 568,15 €

Accusé de réception en préfecture  
095-200073013-20220330-DELIB2022-035-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2022  
Date de réception préfecture : 08/04/2022

ENTENTE OISE AISNE	181,11 €	132,15 €
<b>TOTAL Syndicats</b>	342 079,91 €	<b>339 971,69 €</b>
PRODUIT GEMAPI	343 000,00 €	340 000,00 €
<b>Notifié ou confirmé</b>		

La DGF est prévue à hauteur de 245 000 € au budget 2022 et le FCTVA en fonctionnement à 19 000 € (travaux de voiries ou bâtiments éligibles).

Le budget annexe Morantin versera un excédent de 75 000 € au budget principal et le budget Zone de l'Orme un excédent de 82 000 €.

S'agissant des budgets annexes :

- Conformément au bail de la **gendarmerie** signé fin 2018, une prévision budgétaire d'environ 180 000 € HT est inscrite au BP 2022 de la gendarmerie.
- **Morantin** : une prévision de loyer de 351 000€ HT est inscrite au budget 2022. Des crédits sont inscrits au budget pour les travaux de la décennale.
- **Parc d'activités de l'Orme** : Des cessions devraient se finaliser courant 2022. Le conseil communautaire en sera tenu informé.
- Budget **Tourisme** : un produit de 87 500 € est inscrit en recettes pour le produit de la taxe de séjour (taxes additionnelles départementales et régionales comprises). Ce budget subventionnera également des partenaires du territoire pour garantir la promotion du tourisme pour la somme totale de 102 500 € (Office de tourisme communautaire, Saint Martin Histoire et Patrimoine).

Il n'est pas prévu de nouvel emprunt en 2022, ni sur le budget principal ni sur les budgets annexes. La gestion de la dette dessine un encours diversifié qui appelle une gestion active (court/moyen et long terme) :

- Capital restant dû consolidé (Budgets CCCPF, Morantin, Gendarmerie, Zone de l'Orme) au 01/01/2022 : **5 523 201.97 €**
- Capital restant dû au BP 2021 CCCPF : 850 000 €
- Capital restant dû au BP 2021 Morantin : 414 451.97 €
- Capital restant dû au BP 2021 Gendarmerie : 3 633 750 €

Accusé de réception en préfecture 095-200073013-20220330-DELIB2022-035-DE Date de télétransmission : 08/04/2022 Date de réception préfecture : 08/04/2022
--

- Capital restant dû au BP 2021 Zone de l'Orme : 625 000 €

Le capital restant dû sera ramené à **4 615 466.80 €** au 31/12/2022 (soit un désendettement de 907 735, 17€).

*Il est proposé d'adopter le budget primitif principal et ses 4 budgets annexes.*

Accusé de réception en préfecture  
095-200073013-20220330-DELIB2022-035-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2022  
Date de réception préfecture : 08/04/2022